

# L'Écho du Griot

Juillet 2023

N° 27

Bulletin communal de Sainte-Reine



## Édito

Tant attendu, *l'Écho du Griot* de juillet 2023 vous comblera. Il fait la part belle à la nature : l'eau, le végétal, les animaux... autant de sujets qui sont le ciment de notre vie de village, comme un éternel recommencement.

Alors, aujourd'hui, comment va notre village ? Eh bien, il vit, s'active, transforme, recycle et s'embellit. Nous le constatons clairement au travers de dossiers d'urbanisme que nous recevons en mairie et que nous accompagnons au mieux pour déboucher sur des autorisations (certes... pas toujours du 1<sup>er</sup> coup !).

Permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux dénotent que chacun a à cœur de s'installer, construire son nid douillet et embellir son patrimoine. Alors, la municipalité en fait de même avec les bâtiments communaux, la voirie, le fleurissement. Elle aménage pour permettre les rencontres et créer des lieux du vivre ensemble. À ce propos, je souhaiterais remercier toutes celles et ceux qui acceptent bien volontiers de vendre ou céder des terrains que la commune peut ainsi réaffecter à des opérations d'intérêt général.

Dans l'attente de vous retrouver à l'occasion des multiples actions du *comité d'animation* ainsi qu'à notre rendez-vous annuel de la rentrée, nous vous souhaitons un bel été.

Le maire, les adjoints et les conseillers

## Dans ce numéro

- Démographie
- La TA & la TAP
- Le coin des lecteurs
- Le frelon asiatique
- Laura vous accueille...
- Musique & Nature en Bauges
- Des jeux de société
- Le Comice agricole
- Le défibrillateur
- Nathalie & Thibaut
- Un joli coin pour les bouquins
- Le Petit colporteur
- Résonances estivales
- Chasse au trésor de Pâques
- L'eau & le végétal
- Un composteur, ça vous dit ?
- Le broyeur
- Qui étais-je ?
- Vesp' à glaces
- Fleurissement
- André Vincent
- Des vélos électriques
- L'initiative
- Quoi de neuf en images...

## Petit rappel de méthode...

### ..sur les compétences d'un maire

Ici comme ailleurs ; dans les villages comme dans les grandes villes, il arrive au maire d'être sollicité par les habitants pour faire cesser un *trouble* se déroulant dans la sphère privée (domicile) entre adultes responsables.

\* *Il faut que cela cesse !*

\* *Il faut qu'il (ou elle) se fasse soigner ou qu'on l'hospitalise.*

\* *Alors, que fait le maire ?*

Qu'en est-il exactement ?

Il existe en France trois cas de figure où il est possible de prendre une mesure d'obligation de soins :

- une personne est identifiée comme porteuse d'une infection sexuellement transmissible. Plutôt que d'attendre qu'elle ait contaminé la moitié de la ville ou du village, le représentant de l'État peut obliger la prise d'un traitement prophylactique. Cette obligation remonte au Moyen Âge où la diffusion de la syphilis faisait des ravages,

- une personne consomme des produits illicites. À la place d'une peine d'emprisonnement, le procureur peut prendre une mesure d'obligation de soins. C'est



ce qu'on appelle *l'injonction thérapeutique*,

- un forcené menace de tirer sur la population et se retranche à son domicile. Sur la base d'une constatation de *péril imminent* par les forces de l'ordre et d'altération du discernement par un médecin, le maire ou le préfet peuvent prendre un arrêté d'hospitalisation d'office en psychiatrie. Il s'agit d'une mesure privative de liberté qui fait l'objet, 72

heures après l'hospitalisation, d'une vérification sur le fond et la forme par le juge des libertés.

Nous admettons facilement que ces cas sont extrêmes.

Pour autant, au regard des épisodes que nous pourrions être amenés à connaître dans les relations de voisinage (pure fiction...), la mairie ne ménage pas ses efforts. Elle signale, partage, intervient... dans la limite du Droit et de la liberté individuelle.

Philippe FERRARI

## Démographie

En 1432, le curé François CHASTAGNIER note le nombre de 28 feux (familles) à Sainte-Reine.

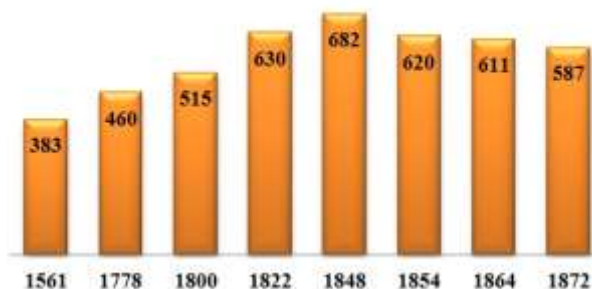
Le premier comptage officiel des habitants de la commune date de 1561 lors du recensement pour la gabelle du sel. Le commis DUCAYRE assisté du châtelain MACHET et du curé MUGNIER avaient dénombré 57 feux soit 383 individus dont 62 enfants de moins de 8 ans et 12 pauvres.

Les graphiques suivants montrent l'évolution du nombre de feux (familles) et du nombre d'habitants de la commune.

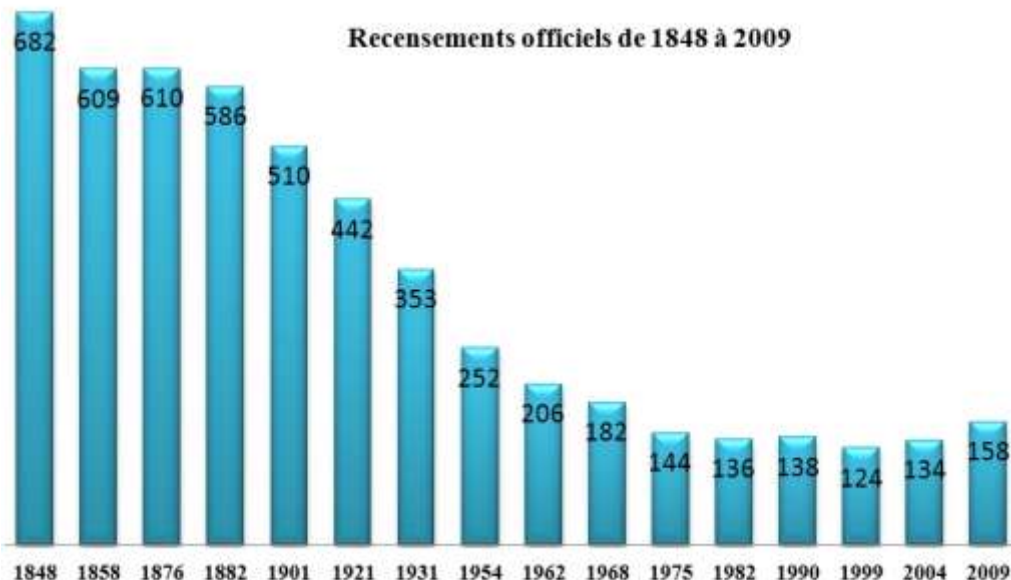
Nombre de feux comptabilisés par les curés successifs



Nombre d'habitants comptés par les curés de 1561 à 1872



Recensements officiels de 1848 à 2009



La population s'accroît régulièrement jusqu'en 1848 pour atteindre les 682 habitants !

Puis la chute se fait sentir... Les pertes sont dues principalement aux émigrations vers d'autres communes de Savoie (Vallée de l'Isère, Chambéry...), vers Paris, l'Amérique du Sud (Uruguay, Brésil) ou l'Amérique du Nord (USA)...

Depuis 1999, le nombre d'habitants ne diminue plus et l'on remarque une belle reprise. Notre commune, située à l'extrémité des Bauges-devant, bénéficie d'un positionnement géographique favorable et attractif. Depuis quelques années, l'on constate :

- l'arrivée et l'installation de jeunes actifs attirés par un foncier encore attractif en provenance de secteurs devenus dissuasifs pour les classes moyennes (Aix-les-Bains, Annecy),

- la transformation des résidences secondaires en résidences principales. Le développement durable du télétravail à la suite des mesures de confinement a contribué de façon importante à accélérer le processus;

- une demande grandissante des jeunes du pays disposant d'un emploi sur le territoire et désireux de voler de leurs propres ailes en accédant, dans un premier temps, à une location. Les 4 appartements que la municipalité a aménagés dans l'ancienne école communale, sont particulièrement convoités mais ne peuvent pas satisfaire toute la demande;

- une pression sur les cinq gîtes ruraux situés sur la commune pour répondre à des demandes de logements permanents.

Il y a toujours beaucoup de demandes d'installation mais, malheureusement, peu d'offres aussi bien à la location qu'à l'achat par manque de biens.

Ainsi, de 2014 à 2020, l'évolution de notre population (+ 2,3 %) se situe presque au même niveau que celle des communes d'Aillon-le-Vieux et d'École (+ 1,9 %), soit

les plus forts pourcentages des Bauges. D'autres communes accusent une légère baisse comme Aillon-le-Jeune (- 1,2 %) ou Saint-François-de-Sales (- 1,1%).

Un comptage non officiel, réalisé en mars 2023, a permis d'atteindre le nombre de 196 habitants mais, pour en être sûr, attendons les résultats du prochain recensement qui s'effectuera en 2024.

AV

2019

**POPULATION MUNICIPALE**  
172  
habitants



+ comptés à part \*  
7 habitants

= **POPULATION TOTALE**  
179 habitants

# Sainte-Reine

## Ma commune en chiffres

### En détails

**Densité de la population**



11,8  
hab/km<sup>2</sup>

**Évolution moyenne de la population**  
(depuis 2013)



+ 2 %

### Répartition de la population

Moins de 20 ans  
44

Entre 20 & 64 ans  
84

Plus de 64 ans  
44



Nombre de femmes  
84



Nombre d'hommes  
88

### Répartition des adultes

**Mariés**  
44

**Pacsés**  
6

**Divorcés**  
10

**Veuves/veufs**  
12

**Célibataires (+ de 15 ans)**  
36



### Diplômes des + de 15 ans

**Aucun/ BEPC**  
18,7 %

**CAP BEP**  
32,8 %

**BAC**  
21,9 %

**Enseign. Sup.**  
26,6 %



5  
**Entreprises**



### Composition des ménages

**Couples avec enfants**  
36 %

**Familles**  
20

**Couples avec 1 enfant**  
10

**Couples avec 2 enfants**  
5

**Couples avec 3 enfants & +**  
5

**Couples sans enfants**  
43 %

**Personnes seules**  
21 %



82  
**résidences principales**

41  
**résidences secondaires**

8  
**logements vacants**



80,5 %  
**propriétaires**



15,9 %  
**locataires**

\* comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune

# Les autorisations d'urbanisme & les taxes en 2023



Vous construisez ? Vous rénovez ? Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

n'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget...



La TA ..... la TAP



## Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnements, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux & industriels, méthanisation...)

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation,
- d'une part départementale qui sert à financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles et les dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

## Qu'est-ce que la TAP ?

La Taxe d'Archéologie Préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

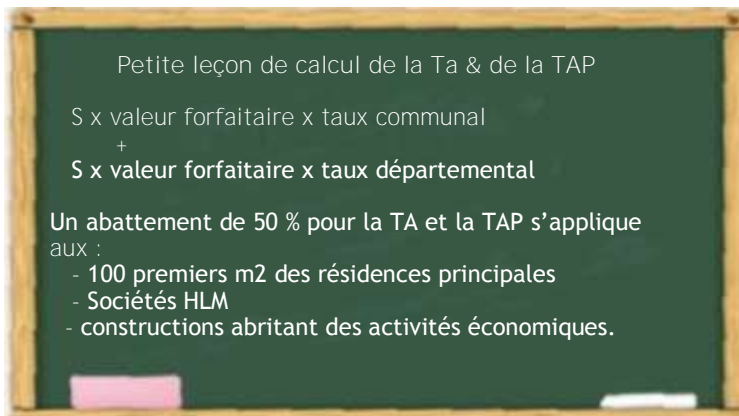


## Quand suis-je taxable ? Comment est calculée ma taxe ?

**Le fait générateur :** la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

**NOTA**

Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année



▪ **S = surface fiscale** (somme des surfaces de chaque plancher, clauses et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.

### ▪ Valeurs forfaitaires pour 2023 :

- construction : 886 € / m<sup>2</sup>
- Stationnement : 3 000 € / place
- Piscine : 250 € / m<sup>2</sup>

- Taux communal 2023 : 2 %
- Taux départemental 2023 : 2,5 %
- Taux TAP : 0,64 %

## Comment estimer le montant de mes taxes ?

À partir du simulateur qui ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) et qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>



## Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel : 886,00 €
- Taux communal : 2 %
- Taux départemental : 2,50 %
- Taux TAP : 0,64 %

**NOTA**

Le garage constitue une surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessous ou au-dessus de l'immeuble.

# Les autorisations d'urbanisme & les taxes en 2023 (suite)

## Calcul

Pour les 100 premiers m<sup>2</sup>, le montant s'élève à :

**TA** (part communale) :  $100 \times (886 \times 50 \%) \times 2 \%$  = **886,00 €**

**TA** (part départementale) :  $100 \times (886 \times 50 \%) \times 2,5 \%$  = 1 107,50 € arrondi à **1 108,00 €**

**TAP** :  $100 \times (886 \times 50 \%) \times 0,64 \%$  = 283,52 € arrondi à **284,00 €**

Pour les 60 m<sup>2</sup> restants, le montant s'élève à :

**TA** (part communale) :  $60 \times 886 \times 2 \%$  = 1 063,20 € arrondi à **1063,00 €**

**TA** (part départementale) :  $60 \times 886 \times 2,5 \%$  = **1 329,00 €**

**TAP** :  $60 \times 886 \times 0,64 \%$  = 340,22 € arrondi à **340,00 €**

### Montant total :

**TA** : 886,00 + 1 108,00 + 1063,00 + 1 329,00 = **4 386,00 €**

**TAP** : 284,00 + 340,00 = **624,00 €**



Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.  
**La surface de plancher n'est pas la surface fiscale.** Cette dernière est souvent plus élevée.

Quand dois-je payer la TA & la TAP ?



**Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou DC) a été déposé avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2022 :**

\* Si le montant est < à 1 500 € : à régler en 1 échéance un an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme.

\* Si le montant est > 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :

- La 1<sup>ère</sup> : un an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme.

- La 2<sup>nde</sup> : deux ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme.

**Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou DC) a été déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :**

**La date d'exigibilité est fixée à l'achèvement des travaux** (en dehors du cas particulier des constructions de + 5 000 m<sup>2</sup>)

\* Si le montant est < à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (art. 1406 du code général des impôts)

\* Si le montant est > 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal (3 mois et 9 mois après la date d'achèvement).

À NOTER : la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'échéance des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou DC) a été déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

**Dans les 90 jours, vous devez, suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction.** Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr), services "biens immobiliers".

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment) et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service "biens immobiliers" permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire.

Ne l'oubliez-pas !

Renseignements sur

<https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>



*Qui a dit que le parking des Rochettes était inutile ?*

*Le 15 mai dernier, une vingtaine de voitures étaient stationnées !*

## Le coin des lecteurs

### Trois cafés (suite Écho du Griot n° 25 & 26) - fin

Ayant entrepris de faire la *tournée des bistrots*, il me reste à évoquer le dernier volet de cette trilogie. Si ces trois établissements avaient comme vocation de joindre l'utile à l'agréable, ils avaient un autre point commun. Après la Germaine et la Geneviève c'est au tour de la Marie CARLE *Gutelin* d'être à l'honneur car, là encore, c'est une éminente représentante de la gent féminine qui régnait sur le café-épicerie du village de Routhennes. Bien que n'étant pas un client très régulier c'est avec gentillesse que nous étions accueillis. Affable et souriante elle avait toujours un mot gentil pour vous recevoir.

Dans les épisodes précédents il me semble avoir implicitement décrit le système autarcique régissant la vie économique d'Épernay (belle phrase technocratique !). Alors quel motif impérieux me poussait-il à faire un tour du côté de chez CARLE puisque nous avons tout sur place ? Et bien j'en vois au moins trois.

Premier motif : la faim qui justifie les moyens.

Imaginons un court instant qu'il manqua un produit à ma cousine Louise pour le repas. Alors le premier des gamins qui passait par là était missionné pour aller chez la Geneviève. Manque de chance notre fournisseur de proximité avait épuisé son stock ! Il y a des jours comme cela...mais pas de panique ! Toujours prêt à rendre service, dans l'instant, je me portais volontaire pour faire un saut jusqu'à Routhennes ! Le sens du devoir qui m'a toujours animé était-il, dans ce cas, tout à fait dépourvu d'arrière-pensées ? Pas sûr ! L'idée de pouvoir emprunter la mobylette bleue de mon cousin Alexis pouvait-elle motiver cet empressement soudain ? Honnêtement, je dois avouer que c'est possible. Et puis, avec un peu de chance, imaginons qu'il manque également chez Marie, je pouvais, suivant le temps imparti, pousser la balade motorisée jusqu'à École pour voir, si par chance, c'était disponible chez SPAR. Ah faire un tour de bécane : le bonheur ! C'était quand même mieux que d'être obligé de pédaler !

Second motif : le ski...et oui, Routhennes fut une station réputée bien qu'éphémère....

La piste n'était pas très longue ni franchement vertigineuse. Le tire-fesse plutôt rustique fonctionnait grâce à la force motrice d'un tracteur...mais nous pouvions remonter la pente et nous livrer aux joies de la glisse. Jean-Claude, le fils de la maison, grand amateur de ski, faisait office de moniteur. Sans que l'on puisse dire que cette activité sportive soit de haute intensité (pour reprendre une expression à la mode), il émanait de tout cela une ambiance *ski à la ferme* des plus conviviales. J'allais oublier, afin qu'il résiste au froid hivernal et puisse redémarrer le *lent demain matin*, le brave tracteur était protégé par moult couvertures ! Au vingtième siècle, les hivers étaient quasiment sibériens... mais là, j'exagère peut-être un peu. Nous aussi nous devons résister à ce froid réputé polaire.... Une bonne raison pour passer chez Marie boire un vin chaud ?

Troisième motif : les copains ?

A propos d'activités de haute intensité, j'ai le souvenir



que les travaux des champs pouvaient l'être. Demandez aux anciens. Faner le *Molor des Cornes* ou descendre les *fâs* de *La Feuillère*, c'était plutôt physique ! Alors quand nous avons un jour de repos, pas question de monter au sommet de l'Arclusaz.... A l'école primaire, cours de morale oblige, nous avons appris que l'oisiveté est la mère de tous les vices. Il fallait absolument que nous trouvions de saines occupations. Ainsi, il nous est arrivé d'envahir la salle de café pour nous livrer à diverses agapes sous l'œil attentif de Marie et de son époux. Certes les premiers temps l'absence de moyen de locomotion limitait nos possibilités mais au fil du temps l'obtention du permis de conduire facilita quelque peu les déplacements et donc les rapprochements. Un enterrement de vie de garçon, manger ensemble les poulets gagnés à la kermesse d'École ou tout simplement passer une soirée en commun autour d'une table, les occasions ne manquaient pas et une fois le rideau de fer baissé... soirée privée en quelque sorte !

En passant, non pas par la Lorraine avec mes sabots, mais par Routhennes avec une mobylette, je ne manquais presque jamais d'aller saluer mes cousins BAZIN *Mèje* (Lucienne et Adrien). Un de mes sujets d'étonnement fut de découvrir l'astucieux système à palonnier qui permettait de monter d'un coup tout le foin du chariot au sommet de la grange. Il n'était mu, ni par la force des bras, ni par un moteur qu'il soit thermique ou électrique. A l'extérieur de la grange, à côté de la porte, vers le sol était fixée une poulie dans laquelle passait un câble muni d'un crochet. Il suffisait d'y atteler le cheval et de le faire avancer dans la route ; manœuvre difficile à concevoir de nos jours ! La charge montait dans la grange. Une tierce personne avançait un plancher roulant sous le foin : le tour était joué. Autre sujet d'étonnement, pour un jeune de la ville, alors que l'eau lui sem-

## Le coin des lecteurs (suite)



-blait jaillir d'un peu partout, fut de découvrir que certaines années il arrivait à l'hôtel du col d'en manquer, ses citernes d'eau de pluie étant à sec. Pour rendre service au propriétaire du col, mon cousin Adrien et son cheval, effectuaient quelques allers-retours, amenant un peu du précieux liquide indispensable à la dilution du pastis...!

Bien que situé sur une autre commune, le col nous est sentimentalement rattaché à Sainte-Reine aussi je me sens moralement obligé d'y faire une halte. Il faut dire que nous entretenions des rapports parfois délicats avec les gens de la plaine. Pour illustrer ce propos, oserais-je vous rapporter la plaisanterie qui me fut narrée par l'un d'entre eux : *Quand je regarde le col et que je vois des cornes qui dépassent, je me demande toujours si c'est celles des chamois ou celles des habitants !* Ah ! Ces habitants des basses terres, leur l'humour pouvait parfois manquer de hauteur ! Vers le milieu des *sixties*, nous venions *au col* boire un demi servi sans faux-col évidemment. Sur l'une des vues jointes vous pouvez distinguer les parasols de la terrasse d'où nous

avons une vue splendide sur la Combe de Savoie et les Belledonnes que nous pouvions contempler sans modération (la vue pas la bière). Ah ! Cette terrasse : un lieu magique ! Certains affirmaient même que c'était le plus beau panorama des Alpes...sans vouloir se pousser du col ?

Sur l'autre cliché, vous pouvez observer que de nombreuses voitures stationnaient à proximité de l'hôtel : des clients du restaurant et du bar sans doute. Vers 1970 cet établissement était une table fort appréciée. Elle attirait de nombreux amateurs y compris des gens du cru ; un *col porteur* de la renommée du massif. A plusieurs occasions nous nous



Marie CARLE

y sommes retrouvés pour partager un bon repas à l'occasion d'un événement familial ou d'une soirée de la Saint-Sylvestre.

Rappelons-nous aussi que durant un peu plus d'une décennie, il était possible de skier au col. C'est en 1963 qu'un téléski assez moderne est inauguré. Il connaîtra un succès certain avec une clientèle enfantine nombreuse mais pas que. Sauf erreur de ma part, toujours possible, avec des souvenirs un peu lointains car comme le dit une chanson célèbre :

*« J'ai la mémoire qui flanche,  
J'me souviens plus très bien... ».*

ne fut-il pas inauguré par un skieur célèbre, s'étant illustré en obtenant, entres autres, une quatrième place en slalom spécial aux jeux olympique d'Innsbruck de 1964 : Michel ARPIN. La faiblesse de l'enneigement et l'abandon du projet de relier ce domaine à celui des Aillons entraînèrent l'arrêt de l'exploitation du site dont l'activité cessa définitivement en 1973. A chaque fois que je passe le col, j'éprouve un vif regret en voyant ce lieu quasiment laissé à l'abandon alors que de mon point de vue il pourrait être un lieu emblématique du parc régional. Bonjour tristesse !

J'en arrive au terme de ces quelques lignes. Les années passant, il m'arrivait de prendre un peu de temps pour aller saluer Marie. Il était toujours plaisant de deviser avec elle devenue la mémoire vivante du village.

Ma tournée virtuelle des cafés est maintenant terminée. La dernière fois où je l'ai faite *pour de vrai* c'était il y a 52 ans, le jour de mon mariage... et toute la noce suivait les mariés !

Jean-Pierre SIMON

## Le frelon asiatique

Depuis décembre 2012, le caractère invasif et nuisible du frelon asiatique est confirmé par un arrêté ministériel. Il est classé dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis Mellifera*) sur tout le territoire français.

Il s'installe dans nos 2 départements et c'est une réelle catastrophe pour l'environnement et l'apiculture (1 frelon = + 50 abeilles tuées par jour !).

### Frelon asiatique ou européen ? Comment les reconnaître ?

Bien que cousins germains, ils sont différents :

- le **frelon asiatique** (*vespa velutina nigrithorax*) est aussi appelé *frelon d'Asie*, *frelon chinois* ou *frelon à pattes jaunes*. Il attaque systématiquement en rafale dès que l'on s'approche trop près du nid qu'il sent menacé. Il s'acharne tant que l'on reste à proximité. Plus le nid est gros et plus la distance de sécurité à respecter est grande.

De nuit, il n'est pas attiré par la lumière, toute la colonie reste au nid. Au butinage et loin du nid, il n'est pas agressif mais plutôt fuyant.

- Le **frelon européen** (*vespa crabro*) est un gros hyménoptère autochtone.

Implanté en Europe depuis plus longtemps que l'humain, il est protégé dans les pays plus au nord mais il fait frémir dans les vergers car c'est un concurrent redoutable, régnant sur les fruits les plus mûrs. Les soirs d'été, il sait gâcher les festivités sur les terrasses proches des bois, les rendant inaccessibles aux personnes allergiques aux piqûres d'insectes.



Vespa velutina  
Frelon asiatique



Vespa Crabro  
Frelon européen



Vespa velutina  
Frelon asiatique



Vespa crabro  
Frelon européen

Il n'attaque pas en groupe et ne pique que si vous entrez en contact en croisant son chemin.

Merci de signaler tout individu ou nid de frelon asiatique observé sur <http://www.frelonsasiatiques.fr>

AV

	Frelon asiatique	Frelon européen
Taille de la reine	Environ 3 cm	Jusqu'à 4 cm
Abdomen	Vu de dessus : gros anneau orangé vers son extrémité	Entièrement jaune citron, ciselé finement de noir avec de fines gouttes noires
Pattes	Noires près du thorax et jaune citron en moitié extrême	Entièrement marron
Thorax	Velu et noir	Velu, marron et roux
Tête	Noire	Brun roux Face jaune arrondie

## Laura vous accueille...

La municipalité vient de recruter Laura MARTINEZ au poste de secrétaire de mairie afin de remplacer Marie, actuellement en congé maternité. La jeune femme, maman de deux jeunes enfants, habite à Bellecombe-en-Bauges. Actuellement elle est en poste à la mairie de Jarsy depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Elle a pris ses fonctions dans notre commune le 15 mai dernier et restera en poste jusqu'au 31 octobre 2023.

Pour vous, rien de changé, la mairie reste ouverte au public :

- lundi : 10 h 00 - 12 h 00

- jeudi : 16 h 00 - 18 h 00

Bien sûr, Laura prendra ses congés annuels d'été. Vous en serez informé par voie d'affichage.

AV





# Musique & Nature en Bauges

25<sup>ème</sup> édition

Avec le violon enchanteur de Laurent KORCIA accompagné d'Élodie SOULARD à l'accordéon et Irma SVANADZE au piano, venez écouter leur prochain concert qui retrace **100 ans de musiques de films**.

Vous y retrouverez des œuvres de Léonard BERNSTEIN (West Side Story), Ennio MORRICONE (Cinéma Paradiso) John WILLIAMS Joe HISAISHI, Henry MANCINI mais aussi Charlie CHAPLIN, Stéphane GRAPPELLI et Laurent KORCIA.

Église de Sainte-Reine  
Samedi 12 août 2023  
20 h 30



Tarifs  
**26,00 €**  
15,00 € (-25 ans)  
Réservation  
04 79 54 84 28  
<https://www.musiqueetnature.fr/billetterie/>

## Des jeux de société...

Par un après-midi plus teinté de gris que de bleu, quoi de plus naturel que de se retrouver dans une salle bien au chaud pour partager un agréable moment autour de jeux de société ?

À côté des jeux en bois, chacun avait apporté son lot de jeux. On a pu constater que certaines familles étaient des "accro" à ce genre d'activités. Des jeux indémodables ou nouveaux, instructifs ou récréatifs qui séduisent autant les enfants que les parents ... *Le cochon qui rit, Le verger, Connecto, Mimiq, Blokaus ou Triominos* ou tout simplement des jeux de cartes...

Autour des tables, des jeunes, des moins jeunes, des familles ont pu ainsi se retrouver.

Ici, des tables d'adultes se sont organisées. Ah ! Qu'ils étaient heureux de se retrouver enfin pour taper le carton ! Les anciens ne demandaient que ça ! Faire une partie de belote ! Ailleurs, certains ont juste changé de jeu, tandis que



d'autres ont changé de table et de partenaires au gré de l'après-midi.

Et les enfants n'étaient pas en reste...Après s'être diverti une bonne partie de l'après-midi à deux ou à plusieurs, ils se sont tous retrouvés autour d'une partie de chaises musicales. Il fallait bien se dégourdir un peu les jambes !

Tous étaient ravis de leur après-midi. Les *jeux de société*, c'est bon pour la santé !

## Le comice agricole

Le Comice Agricole des Bauges se déroule au Châtelard tous les 2 ans et cet événement printanier reste très attendu dans la région.

C'était déjà dans le souci de l'amélioration de la race bovine que le premier concours avec jury (composé de syndicats locaux) avait été organisé le 18 mai 1851 sur le Pré de foire du Châtelard. Ce jour-là, on a procédé à une remise des prix pour la présentation du plus beau taureau, à charge pour le propriétaire "de l'utiliser pendant au moins une année pour la monte des vaches du mandement".

À partir de 1860, à l'initiative du Comice Agricole d'Aix-les-Bains regroupant les cantons d'Aix, Albens, Ruffieux et Le Châtelard, des concours agricoles ont été organisés chaque année, à tour de rôle, dans chacun des 4 chefs-lieux et se succéderont jusqu'en 1934.

Le 25 mars 1868, le conseil municipal de Sainte-Reine a voté la somme de 20 francs pour le concours agricole d'Aix-les-Bains.

De 1954 à 1979, huit concours d'élevages bovins réservés à la race tarentaise ont vu le jour au Châtelard, chacun rassemblant environ 150 têtes de bétail. Depuis, le Comice Agricole du Châtelard a su s'adapter et évoluer avec le temps, l'objectif étant de réunir toutes les meilleures vaches du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. C'est l'occasion pour les éleveurs locaux de mettre en valeur leurs plus beaux spécimens (vaches, génisses, veaux) des races Tarine, Abondance et Montbéliarde. Le 16 avril 2023, 33 élevages étaient présents soient 200 animaux.

Classées par tranches d'âge appelées *sections*, les candidates sont évaluées sur leur conformation, leur morphologie générale et leurs caractéristiques par un juge professionnel de chaque race. Les critères les plus importants sont la largeur du bassin, la rectitude du dos (ligne du dessus), la profondeur de poitrine (ligne du dessous), les aplombs (particulièrement les pattes arrière), la mamelle bien accrochée... Puis viennent les critères de race : la couleur de la robe, la tête, les cornes, l'expression. Il faut que l'animal dégage une harmonie générale un peu plus subjective à définir.

Chaque section est dotée d'un 1<sup>er</sup> prix. Il existe aussi plusieurs prix spéciaux : meilleure fromagère (en rapport à la quantité de fromage produit grâce à son lait), meilleure mamelle et meilleure mamelle jeune, meilleure carrière, grande championne... Pour un lot d'ensemble, on regardera l'homogénéité du troupeau.



L'éleveur est ainsi récompensé par des plaques qui, exposées à

l'étable, viendront attester de la qualité de son travail et de la valeur de son troupeau et des cloches gravées dont les moins lourdes seront portées par le troupeau.

Un concours *Jeune meneur* est également l'opportunité de découvrir et d'apprécier le travail de ces jeunes éleveurs avec les explications simples du juge qui s'adresse au public averti comme aux néophytes !

Cette année, 6 jeunes de notre commune ont participé à ce concours, tous n'étaient pas issus de parents agriculteurs. Il s'est effectué suivant l'âge des participants. Pour les 6 à 9 ans, Émy et Lucie ont présenté leur veau puis Lila, Léontine et Coline ainsi que Jonatan pour les deux autres catégories d'âge ont chacun présenté une vache. Chaque jeune meneur doit revêtir la tenue obligatoire : une chemise blanche, un pantalon noir et des chaussures noires. Ces agriculteurs en herbe sont jugés sur la façon de mener leur animal qui doit tenir la tête bien levée et les pattes doivent être bien positionnées devant le juge. L'important étant de participer, chacun a été récompensé par une plaque de participation ainsi qu'une cloche.

D'autres jeunes plus âgés comme Laurine, Laura et Antonin ont aussi participé à la présentation de vaches pour divers agriculteurs. Un petit clin d'œil : la cloche offerte par la commune a été remise à un agriculteur du même lieu !

Tout au long de cette journée, sur le Pré de foire, ce Comice Agricole a été ponctué par de nombreuses animations : dégustation de *matouille*, traite des vaches, exposition de matériels agricoles, marché de producteurs et d'artisans... Tous ont pris un grand plaisir à participer à cette journée et attendent la prochaine... dans 2 ans !

# Le défibrillateur (DAE)

En 2016, la commune avait fait l'acquisition d'un défibrillateur (DAE) installé au Chef-lieu. Depuis avril dernier, elle s'est dotée de 2 autres appareils qui ont été installés à :

- Épernay (en façade contre le mur du garage communal, rue d'Épernay)
- Routhennes (à l'extrémité droite de l'ancien lavoir, Place des Peï-rionds).

Lors de leur installation, la Société PREV'INTER a proposé une session de sensibilisation à son utilisation au moyen de mannequins et d'un défibrillateur de formation.

15 personnes ont participé à cette formation ce qui leur a permis d'avoir accès rapidement aux premières informations. Elles ont pu aussi se mesurer aux gestes du massage cardiaque et d'acquiescer le bon tempo.

Un défibrillateur est utile lorsqu'une personne est inconsciente et ne respire plus. Dans ce

cas, le cœur n'est plus en mesure de battre correctement. La victime doit être réanimée le plus rapidement possible !

En France, 50 000 arrêts cardiaques ont lieu chaque année. 80 % des arrêts cardiaques ont lieu à domicile. Le taux de survie est seulement de 5 % car nous mettons trop de temps à intervenir.

Les premières minutes sont cruciales et le fait d'avoir un défibrillateur à portée de main augmente drastiquement leurs chances de survie. Cet appareil portable a le rôle d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. S'il y a lieu, il délivrera un choc électrique (défibrillation). C'est le seul moyen qui permette au cœur de battre normalement à nouveau. Les chances de survie augmentent de 85 % si le défibrillateur est utilisé dans les premières minutes d'un arrêt cardiaque.

Le massage cardiaque, quant à lui, est indispensable pour maintenir l'afflux sanguin vers les organes vitaux, notamment le cerveau, jusqu'à l'arrivée des secours.

L'association d'une réanimation cardio-pulmonaire et l'utilisation d'un défibrillateur donne de meilleures chances de survie.



Épernay



Routhennes



Aligner la croix rouge de l'électrode sur les aréoles



Massage cardiaque

Les 1<sup>ères</sup> minutes étant essentielles... Réagissez !

Le schéma ci-dessous récapitule les gestes de secours à mettre en place.

AV

## Défibrillateur Automatique Externe

**Faites vite !**  
Chaque minute compte  
Le plus grave serait  
de ne rien faire

### À UTILISER EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE

- 1

**Confirmer l'arrêt cardiaque :**  
la personne est inconsciente  
et ne respire pas
- 2

**Appeler les secours**  
Préciser l'état de la victime  
et le lieu exact
- 3

**Pratiquer le massage  
cardiaque :** 100 pressions  
par minute pendant 2 mn
- 4

**Mettre en route le  
défibrillateur en appuyant  
sur le bouton on/off et  
suivre ses instructions**
- 5

**Continuer les gestes  
d'urgence jusqu'à  
l'arrivée des secours**

**Depuis 2007, toute  
personne a le droit  
d'utiliser un DAE**

Analyse du rythme cardiaque en cours

## Défibriller

## Nathalie & Thibault

Ils aiment les Bauges, leurs animaux, le jardinage bucolique, les fleurs, les travaux manuels... voici Nathalie & Thibault. Thibault réside à Épernay depuis 10 ans et Nathalie l'a rejoint voici 5 ans. Tous deux travaillent dans la parapharmacie et se sont rencontrés sur ce lieu.

Peu de personnes les connaissent car ils sont très discrets. Ils ne demandent qu'à participer aux animations communales dès qu'ils auront bien avancé les travaux de leur habitation.

Ils sont pasés le 31 mars dernier à la mairie. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



AV

## Un joli coin pour les bouquins...

Enfin !... Routhennes s'est dotée d'un bel emplacement pour recevoir des livres... Il était temps !

Fini les bouquins qui traînaient dans le four. Ils étaient devenus sales et très endommagés.

Romans, livres de cuisine, BD pour enfants ou pour adultes, tout livre en bon état peut venir faire une escale dans ce nouvel emplacement protégé par une fenêtre d'une époque révolue.

Nous sommes donc tous libres de déposer sur cette étagère un livre que nous aimerions faire découvrir, de venir en prendre un autre gratuitement et de le remettre si on le souhaite. Seuls les **magazines n'y sont pas admis**.

Si vous ne l'avez pas encore vue, profitez de votre prochaine balade pour venir la découvrir. Elle se situe sur le côté droit du four. Elle est en libre accès, 24 h / 24.

Alors n'hésitez pas, partagez vos pépites, ces livres qui vous ont émus, vous ont marqués ou fait grandir...

AV



**LE PETIT COLPORTEUR**  
Jean-Baptiste Souchet

Jean-Baptiste SOUCHET, votre fromager-charcutier ambulant vous propose, le vendredi tous les 15 jours, toute une gamme de fromages et de salaisons de grandes qualités sélectionnés auprès de producteurs de confiance ainsi que des produits d'épicerie de dépannage.

Profitez d'un véritable service de proximité, pratique et économique.

AV

MOIS	JOURS	
Juillet	7	21
Août	6	18
Septembre	1	13 29
Octobre	13	27
Novembre	10	24
Décembre	8	22

## Résonances estivales

Comme l'an dernier, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges propose *Les Renc'arts*, un programme d'animations à destination des habitants. Ce programme qui se déroule de mai à octobre (avec une interruption entre le 14 juillet et le 15 août) s'adresse en priorité aux habitants du massif. 20 animations ont été retenues pour cette nouvelle édition. Elles ont pour enjeu de faire découvrir les patrimoines du massif en alliant découvertes scientifiques et artistiques. Vous retrouverez toutes les dates sur le site du Parc.



À partir de 8 ans

**Renc'art à Sainte-Reine**  
*Résonances estivales*  
**dimanche 27 août 2023**  
 9 h à 17 h

Une balade musicale guidée vous sera offerte par un duo composé d'un violoniste (Jean-Marc VIGNOLI) et d'un accompagnateur en montagne (Montagne, Nature et Hommes). Baskets aux pieds et la tête dans les nuages, vous pourrez vous laisser guider par ce binôme solidaire divagant de sons en fleurs, de vibrations en oiseaux, de résonances en arbres... de musique en nature ! Une atmosphère poétique et chaleureuse garantie !

**Tarif : 2 €**

Inscription obligatoire :  
 04 79 54 86 40  
[www.parcdesbauges.com](http://www.parcdesbauges.com)

AV

## Chasse au trésor de Pâques

Le lundi de Pâques, le Comité d'animation a ouvert une chasse aux œufs très particulière pour les 15 enfants inscrits de la commune.

C'est par équipes (une dans chaque hameau) que les enfants ont rejoint les différents points qui leur étaient suggérés.

C'était une visite presque guidée puisque les différents indices et questions leur ont permis de parcourir les hameaux et ainsi parfaire leur savoir sur l'histoire et la vie des villages. À chaque réponse positive, il leur était remis une lettre que



les 2 équipes ont mise en commun au chef-lieu afin de découvrir le véritable lieu du trésor. Là, c'était la grande effervescence ! Les cloches revenues de Rome avaient déversé un nombre considérable d'œufs mais pas que... Des pièces, des billets (en chocolat bien sûr !) et autres gourmandises les attendaient dans un coffre très, très lourd que les enfants ont eu de la peine à sortir à la lumière ! Chacun a ainsi reçu sa part du butin.

Une belle matinée réussie où ils ont appris beaucoup de choses, même les adultes présents !

AV

# L'eau & le végétal

## Le cycle de l'eau

L'eau des précipitations peut être décomposée en deux fractions selon sa vitesse de transit dans le cycle de l'eau. La distinction eau bleue / eau verte a été proposée par Falkenberg en 1995.

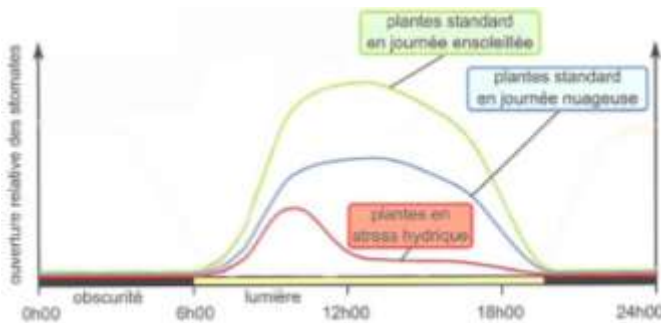
Quand il pleut, une fraction de l'eau qui atteint le sol contribue à l'eau bleue (par ruissellement superficiel et par drainage vers les nappes d'eau souterraine), le reste constitue l'eau verte.

- l'eau *bleue* transite rapidement dans les cours d'eau, les lacs, les nappes phréatiques ; elle représente environ 40% de la masse totale des précipitations. L'eau bleue peut être transportée. Elle est transformée en eau verte par l'irrigation.

- l'eau *verte*, stockée dans le sol et la biomasse, est évaporée ou *absorbée puis évapotranspirée* par les plantes. Elle retourne directement à l'atmosphère ; c'est de loin la plus grande quantité, puisqu'elle totalise 60 % de la masse des précipitations. L'eau verte doit être consommée sur place par les plantes.

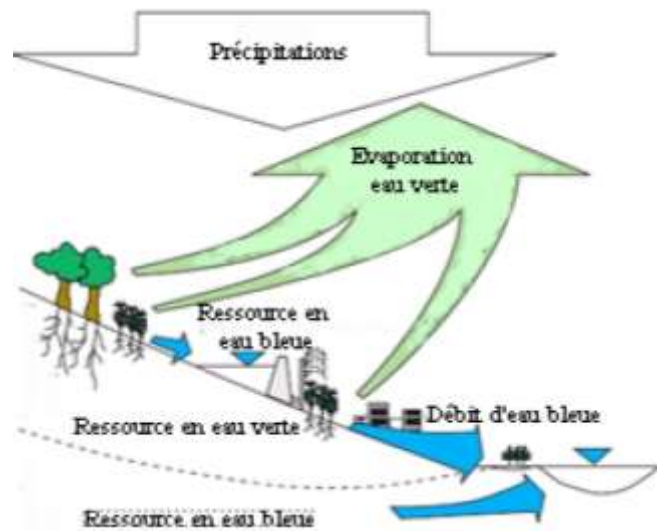
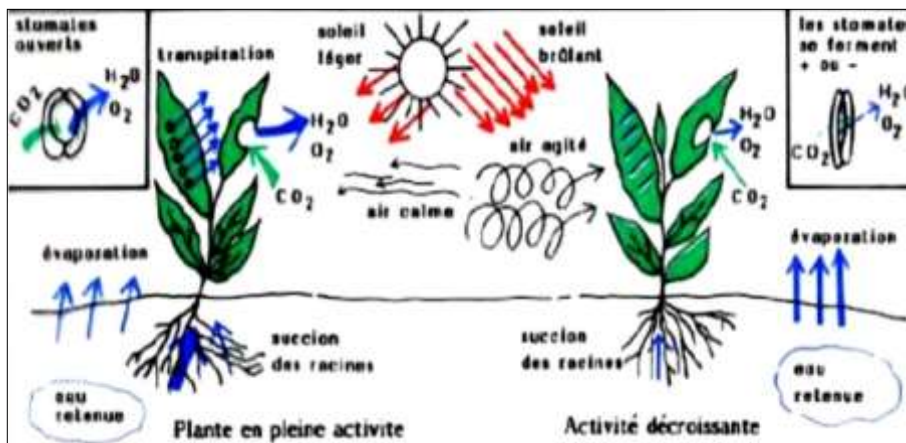
## Utilisation de l'eau par le végétal :

La plante utilise les propriétés de l'eau pour vivre. Elle absorbe l'eau liquide à disposition dans le sol et l'eau vapeur dans l'air. Elle n'a pas de pompe mais sait extraire l'eau du sol avec ses racinelles par osmose et la stocke dans des organes adaptés. Elle gère sa consommation et sa température par l'évaporation de ses stomates (ouvertures microscopiques dans l'épiderme des feuilles).



Les besoins en eau du végétal varient en fonction :

- des paramètres propres à chaque espèce, de sa taille, de son stade de développement, suivant l'heure dans la journée,



- des paramètres agronomiques comme le volume du contenant, du substrat, de la nature du sol, de l'eau disponible, de la densité des végétaux...

Rappelons que le stress hydrique peut se produire aussi bien sous l'effet d'un manque d'eau que d'un excès d'eau (inondation).

Le stress provoqué par l'inondation est habituellement une réduction de l'apport d'oxygène aux racines. Ce qui limite la respiration et l'absorption de nutriments.

## Le végétal & ses besoins

- Les besoins en chaleur :

8-10° C	Pas de nutrition active-carences
10-12° C	Variable selon les espèces
12-27° C	Zone de confort
30-32° C	Pertes racinaires, perte de volume/vigueur
Au-dessus de 27° C :	réactions chimiques métaboliques bloquées

- Les besoins en eau :

Gérer son irrigation c'est apporter à la plante la quantité au moment où elle en a besoin. En théorie, apporter de l'eau à dose fixe en fonction de sa capacité de réten-



tion en eau selon l'humidité du substrat.

La capacité de rétention d'eau d'un substrat de culture est grandement influencée par la taille de ses particules. Des particules grossières créent des macropores qui favorisent le drainage et la porosité à l'air tandis que les particules fines créent des micropores qui retiennent l'eau.

# L'eau & le végétal (suite)

## Gestion de l'irrigation en bacs & jardinières

En théorie et selon la nature du substrat, apporter 10 à 20 % du volume du contenant. Tous les contenants ne sont pas identiques (matériaux plus ou moins poreux). Cela varie aussi suivant l'exposition. L'idéal est de s'interdire les petits contenants.

Pour les substrats "spécial fleurissement", le volume d'eau à apporter sera de 20 à 30 % du volume du substrat. Si c'est un bac à réserve d'eau, augmenter le volume d'arrosage en tenant compte du litrage de la réserve.

### Astuces économies d'eau

Les terreaux vendus dans le commerce sèchent beaucoup trop vite ainsi que certaines terres de jardin argileuses. Pour éviter ça, mieux vaut faire ses propres mélanges qui ont besoin de beaucoup moins d'eau et diviser par 2 votre consommation. Par exemple :

- 50 % terre de jardin + 50 % terreau
- 30 % terre de jardin + 70 % terre de bruyère (pour les plantes ayant besoin d'acidité).
- utiliser des billes d'argile qui absorbent l'eau et la redistribuent quand la terre est sèche. L'idéal est d'en mettre environ 10% par rapport au volume de terre.
- les petits cailloux dans la terre retiennent l'eau mais le sable ne le retient pas.

## Gestion de l'irrigation en pleine terre

L'arrosage sera moins fréquent qu'en hors sol mais il faut tenir compte de sa nature (argile, matière organique...). Par temps de canicule ou de vent + chaleur, l'évaporation est de 8 mm/j. En période estivale normale, elle est de 6 mm/j et en mi-saison de 4 mm/j.

Pour compenser l'évapotranspiration, arroser 1 à 2 x / semaine. Par exemple, pour compenser 4 jours de canicules, il faut apporter 4 x 8 mm = 32 mm soit 32 L/m<sup>2</sup>.

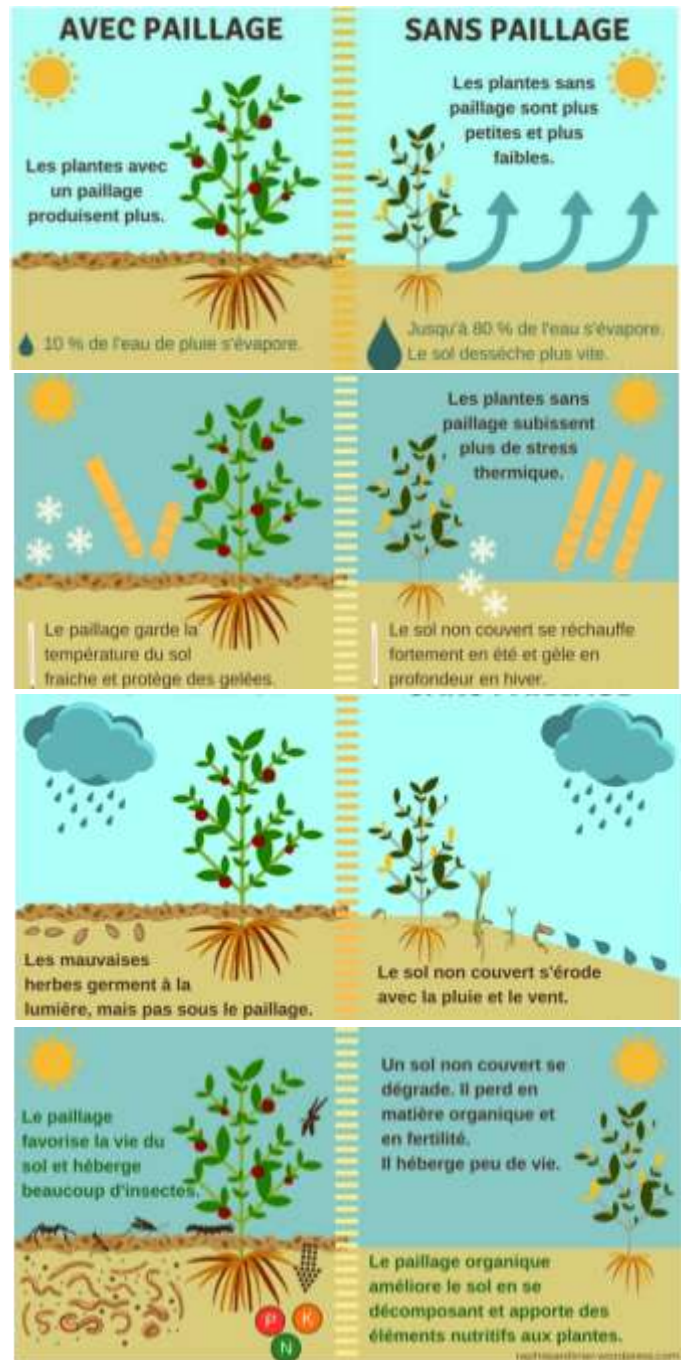
### Astuces économies d'eau

- Le **binage** qui sert à **briser la croûte du sol**. Ainsi aéré, l'eau pénètre mieux dans la terre en direction des racines.
- Le **paillage** qui réduit fortement l'évaporation et le ruissellement. Une couche de végétaux d'au moins 10 cm d'épaisseur au pied de la plante permet de :
  - se protéger du froid ou des grosses chaleurs ;
  - d'éviter la pousse des mauvaises herbes ;
  - de protéger les fruits et légumes rampants qui seront sur une surface sèche. Ce qui évite le contact avec l'humidité et les maladies liées ;
  - de limiter l'évaporation de l'eau (jardin ou dans les pots de fleurs).

Avec cette technique, on peut réduire les arrosages de 60 % environ.

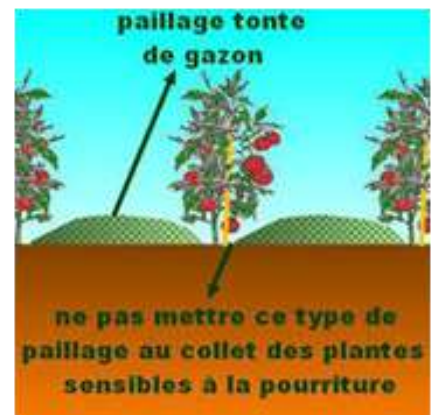
## Les paillages

Il existe différents types de paillage qui peuvent être classés en trois grandes catégories : organique, minéral ou tissé. Chacun diffère par son utilisation, ses avantages et inconvénients, son coût, sa mise en place ou encore sa pérennité. Lorsqu'il est organique, sa décomposition progressive en humus permet d'améliorer la structure du sol. Cet apport de



matière organique enrichira le complexe argilo humique tout en apportant des nutriments aux plantes. À moindre frais et en couche de 10 à 12 cm, vous pouvez utiliser :

- votre compost, ( voir composteur p 16),
- de la paille,
- du BRF (débris de taille que l'on passe au broyeur) : voir article page suivante,
- des feuilles sèches,
- les tontes de gazon (après un séchage de quelques jours)...



AV

## Un composteur, ça vous dit ?

La loi AGEC de février 2020 dit que chaque habitant doit bénéficier d'une solution de tri à la source des déchets de cuisine d'ici le 31 décembre 2023.

Au lieu de les jeter à la poubelle, l'utilisation d'un **composteur** permet d'y déposer tous nos bios déchets. Ces déchets biodégradables constitués, pour l'essentiel, de matière organique naturelle, seront décomposés très rapidement : épluchures, restes de légumes ou de fruits...

Cela permet de diminuer le gaspillage d'énergie lié à leur incinération. En effet, en compostant ses déchets organiques, on réduit de 30 % le contenu de sa poubelle. Le compostage permet aussi de produire son propre compost : un très bon engrais pour le jardin, les plantes ou les espaces verts.

Ainsi, Grand Chambéry dote gratuitement l'ensemble de ses usagers d'un composteur par habitation.

Le volume du composteur est de 300 L. Comptez 1 m<sup>2</sup> au sol pour sa mise en place. Le choix est laissé à chacun concernant le type de matériau : en bois (72 x 72) ou en plastique (60 x 60).

Sans compter les composteurs achetés hors Grand Chambéry,

les composteurs *maison*, les tas en vrac, les poulaillers... les Bauges ont un taux d'équipement en composteurs de 19 %. Depuis 2012, 435 foyers Baujus ont été équipés dont 249 en 2022. Alors venez chercher le vôtre !



C'est simple...

Inscrivez-vous sur le site de Grand Chambéry <https://formulaire.simplici.grandchambery.fr/dechets/je-reserve-mon-composteur-individuel/>

Vous le retirez au Châtelard à la date indiquée. Prochaine distribution au Châtelard (antenne Grand Chambéry) : à l'automne.

AV

## Le broyeur

Le broyeur de Grand Chambéry est disponible sur la commune tous les 15 jours (dates en vert). Pour obtenir son prêt, il faut :

- contacter votre mairie
- disposer d'un attelage,
- remplir un dossier de réservation.

Le jour prévu, l'agent communal vous remet le broyeur contre un chèque de caution de 1 000 €.

Il vous explique sa mise en route et son fonctionnement.

Au retour du broyeur :

- faire le plein du réservoir,
- après état des lieux, le chèque de caution vous est rendu (déduction faite des frais de remise en état éventuels).

Juillet							Août							Septembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2	1	2	3	4	5	6					1	2	3	
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
31																				

Octobre							Novembre							Décembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1	1	2	3	4	5						1	2	3	
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
30	31																			

AV



## Qui étais-je ?

Après 8 ans de recherches, me revoilà ! Dans l'Écho du Griot de janvier 2015, je vous posais une question *Quelle était mon utilité ?* Avec l'âge, j'avais oublié à quoi je ressemblais à ce moment-là. J'ai attendu longtemps vos suggestions mais aucune ne m'est parvenue ! Et comme il ne faut jamais désespérer, ma mémoire est enfin revenue...

J'étais un potager mais je ne vous parle pas du coin de jardin consacré à la culture des légumes !

J'étais un appareil de cuisson installé à l'écart de la cheminée car cuisiner devant cette dernière était une position très mal commode pour les femmes.

J'étais constitué en un assemblage de pierres maçonnées. En quelque sorte une table qui servait à faire cuire le potage et toutes les préparations mijotées contenues dans des marmites. La chaleur était fournie par des braises (prélevées dans la cheminée) placées sous une grille. Je n'avais donc pas besoin de conduit de fumée.

Les cendres collectées au-dessous étaient passées au tamis pour en retirer les contaminants et étaient utilisées pour laver les vêtements.

J'étais plus économique à construire que le fourneau en fonte qui devait être acheté mais, progressivement, ce dernier m'a remplacé. Peut-être en avez-vous dans votre habitation sans en connaître son utilité ! Maintenant, c'est fait !

AV



### Je suis de retour... pour la 8ème année !

Envie de glaces maison ?  
Venez me retrouver lors de mon passage sur votre commune :

- Routhennes 17 h 30,
- Épernay 18 h 00

Mes horaires de passage sont indicatifs & mes arrêts sont d' environ 15 mn...

La tournée est annulée par temps incertain ou temps de pluie.

Chocolaterie Gaël J acob  
Tel 04 79 61 54 36



### Fleurissement

#### Concours départemental 2022

Ils ont été repérés et primés par le jury départemental :

- \* *Catégorie 4 - habitat traditionnel*
  - TISSOT Georges
- \* *Catégorie - entreprises*
  - MARGO Léo

Cette année, le jury effectuera sa tournée fin juillet-début août. Tenez-vous prêts !



## André VINCENT

André VINCENT, Agent ONF depuis 40 ans, est arrivé dans les Bauges en 1983.

Il a assuré la gestion des forêts communautaires de Sainte-Reine pendant 20 ans. En 2012, il se rend à École pour administrer la réserve de chasse des Bauges-devant.

Fin avril 2023, une page professionnelle se tourne, la retraite a sonné à sa porte. C'est avec beaucoup de plaisir qu'il a partagé un moment convivial avec tous ses amis.

Nous lui souhaitons une bonne continuation.

AV



## Des vélos électriques...



40 % des flux de déplacements domicile-travail des habitants des Bauges sont réalisés dans le cœur du massif et 50 % sont internes à chaque commune. Le vélo à assistance électrique (VAE) apparaît donc comme une alternative pertinente à la voiture solo notamment pour les trajets allant jusqu'à 15 km.

Depuis fin mai, la *Vélostation* de Grand Chambéry vous propose un service de location de vélos à assistance électrique destiné à la pratique quotidienne dans les Bauges. Pour une durée minimum de 3 mois, ces vélos sont mis à disposition chez le vélociste **Sport Bike Tech** ZI La Madeleine 73 340 Lescheraines (à côté de *Bauges Ambulance* et en face de l'épicerie *Croc Bauges*).

Ouvert du mardi au samedi de 9 h 00 - 12 h 00 et de 15 h 00 - 18 h 00.

- Tarif plein : 130 €

- Tarif réduit : 105 € (abonnés TER, abonnés annuels Synchro Bus et Citiz, les usagers ayant un QF < à 690)

Infos & réservations via [bauges@velostation-chambery.fr](mailto:bauges@velostation-chambery.fr) ou 06 86 02 28 35

En parallèle, la Vélostation proposera des vélo-écoles, des contrôles techniques, des marquages bicycode contre le vol et conseils pour la pratique du vélo dans les établissements scolaires, les entreprises et dans les différentes communes du secteur.

Vous êtes intéressé ? Contactez *Synchro Vélostation* au 04 79 96 34 13.

Plus d'infos sur <https://synchro.grandchambery.fr/actualites/nouvelle-antenne-velostation-bauges/>

AV



### Initiative

En 2018, je suis à la recherche d'une solution pour me remettre en forme.

Au vue de mon résultat, j'intègre la *Team Stay Fit*, aux compétences



diverses et variées autour de la nutrition et du sport. Je souhaite, avec l'équipe, aider un maximum de personnes à avoir de meilleures habitudes alimentaires afin d'obtenir des résultats que ce soit en perte de poids, perte de cellulite, regain d'énergie, prise de masse musculaire, performances sportives... en ayant un meilleur style de vie autour d'une meilleure alimentation, pour une santé long terme, sans frustration, sans suppression de catégories d'aliments ou sport à outrance. Et je ne parle surtout pas de régime. C'est le cœur de notre métier.

Et pourquoi pas vous former pour rejoindre notre équipe, dans le but à votre tour d'aider des personnes.

N'hésitez-pas à me contacter pour de plus d'informations ou me rencontrer lors des séances de sport pour tous les jeudis de 18 h à 20 h à la salle des fêtes de Sainte-Reine...

Carole FEYEU

### Incivilités



Pendant le week-end du 4 et 5 mars, un graffiti est venu *décorer* les murs repeints du Point info ! Avait-il une signification ? Aucune importance puisque, dès le lundi matin, le mur a été remis en état par Laurent.

Le 15 juin, le conteneur de papier & emballages de Routhennes a pris feu... Acte de malveillance ? Les pompiers de Saint-Pierre-d'Albigny sont intervenus... Ce conteneur sera inutilisable jusqu'à son remplacement par Grand Chambéry...



# Quoi de neuf en images ?



**Entrée du village**  
 Un câble de remontées mécaniques relie les chasse-roues... Des tables ont été installées... des personnages ont été mis en place et quelques fleurs ont été semées en attendant de végétaliser à l'automne...



## Epernay

**Cabane à lire**  
 Ajout d'un petit panneau d'affichage qui permet à ceux du coin de rester informés pour les diverses manifestations. Par contre, il ne contient pas les infos de la mairie comme les PV du conseil municipal... Pour en être informé il faut se rapprocher du panneau installé au sommet du Mollaret ou consulter le site de la commune [sainte-reine73.fr](http://sainte-reine73.fr)



**Pont de l'Erie**  
 Une rambarde en bois neuve et une nouvelle couche de peinture...



**Containers semi-enterrés**  
 Prairie fleurie, des coquelicots en attendant la floraison d'autres variétés.

## Chef-lieu



Le massif à l'arrière du monument aux morts commence à prendre forme...

## Routhennes



**Carrefour route des Bauges-chemin du Faya**  
 NOUVEAU : Petit parterre fleuri au lieu et place de l'ancienne chapelle.

2023, un soir de janvier ...  
Une couche de neige a  
blanchi la chaussée, il  
pleut...  
Belle perspective rue  
d'Épernay depuis le som-  
met du Mollaret jus-  
qu'au croisement avec le  
chemin des Contours....

Photo prise par Christophe



## Vos prochains rendez-vous...

- \* 1<sup>er</sup> juillet 2023  
Vide greniers
- \* 9 juillet 2023  
Four d'Épernay
- \* 12 août 2023  
Musique & nature en Bauges
- \* 27 août 2023  
Renc' art : Résonnances estivales
- \* 9 septembre 2023  
Apéro des habitants
- \* 24 septembre 2023  
Repas des aînés
- \* 28 septembre 2023  
Déchetterie mobile
- \* Vacances de Toussaint  
Halloween
- \* M1 novembre  
Lettres au père Noël
- \* Vacances de Noël
  - Noël des enfants
  - Crèche (église) : visite libre tous les après-midi.

## Un peu de patois...

Bonjour Monsieur,  
Il fait chaud, n'est-  
ce pas ? Pourriez-  
vous me dire où va  
ce chemin ?...

Bonz'or Monchu,  
Dio te vin ? Té Parijè ?  
Cho ch'min o vo tan ka lé no. Mé avoé lé bambôches me  
te ,vo pe a le biè loè !  
La méya choluchon, te me baye la man pe vri mon fê è  
poé, te vindri gne avoé mé ! É poé te ré'te thé té...



Bonjour Monsieur,  
D'où tu viens ? Tu es parisien ?  
Ce chemin va jusqu'à là-haut. Mais avec les espadrilles que tu as, tu ne vas pas aller bien loin !  
La meilleure solution, tu me donnes la main pour tourner mon foin et puis tu viens dîner avec  
moi. Et puis tu rentreras chez toi !

## Le carnet



### 1 Pacs :

\* Nathalie CRISTOFOLI & Thibault  
BOZON le 31 mars 2023

*Nous leur adressons tous nos vœux de bon-  
heur !*



### 2 décès :

\* Yvette BAZIN née en 1936 à Cham-  
béry, décédé à Annecy le 10 avril  
2023.

\* Lucien François CARLE né le 30 septembre  
1925 à Montricher, décédé le 8 juin 2023 à  
Aix-les-Bains. Il était le fils d'Ernest CARLE  
et d'Élisa PETEL de Routhennes.

*Nous adressons toutes nos condoléances aux  
familles et à leurs proches.*

### L'Écho du Griot n° 27, juillet 2023

Rédacteurs : Philippe FERRARI, Carole FEYEU, Jean-Pierre  
SIMON, Annie VIBERT.

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Nouvelles Impressions - Albertville

Distribution : Marine PERIER, Annie VIBERT.

### Mairie

561 route de Sainte-Reine  
73630 SAINTE-REINE  
Tél/Fax 04 79 54 82 45

[www.saintereine73.fr](http://www.saintereine73.fr)

Messagerie : [commune.sainte-reine@wanadoo.fr](mailto:commune.sainte-reine@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h 00 à 12 h 00
- jeudi de 16 h 00 à 17 h 50